

LIBÉRIA

Il est urgent de mettre en place des observateurs indépendants des droits humains, car les civils sont de plus en plus pris pour cibles du conflit

Index AI : AFR 34/014/01

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

“ *La communauté internationale doit prendre d’urgence des mesures concrètes pour protéger les populations exposées à de nouvelles atteintes aux droits humains* ”, a déclaré aujourd’hui Amnesty International à la suite d’une récente visite au Libéria, où les chercheurs ont constaté que les civils étaient devenus les cibles principales du conflit armé qui sévit dans le comté de Lofa.

Les hostilités qui dressent les forces de sécurité du Libéria contre des groupes d’opposition armés basés en Guinée se poursuivent depuis le début de 1999 ; la semaine dernière, le conflit se serait propagé au comté de Gbopulu. Amnesty International a recueilli des informations selon lesquelles des exactions n’ont cessé d’être commises depuis le milieu de l’année 2000, voire auparavant. Parmi ces atteintes aux droits humains figurent des actes de torture infligés à des personnes détenues au secret ; des viols de femmes et de fillettes ; le recrutement forcé d’hommes et de garçons comme soldats ; enfin, des homicides.

Au cours des semaines qui viennent de s’écouler, les civils ont été pris pour cibles de façon de plus en plus arbitraire, tous les groupes ethniques étant désormais en danger. Auparavant, les membres du groupe ethnique mandingue étaient les cibles principales et les premières victimes des atteintes aux droits humains.

Les responsables de ces exactions comportent les forces de sécurité libériennes, à savoir les *Armed Forces of Liberia* (AFL, Forces armées du Libéria), l’Unité de lutte antiterroriste et la police nationale, ainsi que des groupes d’opposition armés basés en Guinée, pays voisin. Le *Revolutionary United Front* (RUF, Front révolutionnaire uni) sierra-léonais, qui se bat aux côtés des forces de sécurité libériennes, s’est également rendu responsable d’atteintes aux droits fondamentaux des civils libériens.

Depuis le début de décembre 2001, selon des sources gouvernementales, des “ *dissidents* ” auraient commis des massacres et autres attaques à l’encontre de

civils dans le comté de Gbopulu. Le groupe politique armé le plus important, les *Liberians United for Reconciliation and Democracy* (LURD, Libériens unis pour la réconciliation et la démocratie), a rejeté toute responsabilité pour ces faits. Les massacres n’ont fait l’objet d’aucune confirmation indépendante.

Amnesty International s’inquiète de ce que la protection des civils n’est toujours pas assurée. Des organisations humanitaires actives dans des camps pour personnes déplacées à l’intérieur de leur pays, dans le comté de Gbopulu, ont dû quitter temporairement les lieux en raison du conflit. L’absence de présence internationale dans les camps suscite des craintes fortes et pressantes concernant la protection des personnes déplacées. De nombreuses familles ont été divisées pendant qu’elles fuyaient le comté de Lofa ; c’est pourquoi un grand nombre de femmes et d’enfants non accompagnés se trouvent dans les camps pour personnes déplacées. Les civils libériens et les réfugiés sierra-léonais des camps du comté de Cape Mount sont également en danger.

Au cours de la visite effectuée au début de novembre 2001, les chercheurs d’Amnesty International ont constaté qu’aucun organisme n’était chargé de la protection des civils. La *Liberian Reconstruction, Reconciliation and Resettlement Commission* (LRRRC, Commission libérienne pour la reconstruction, la réconciliation et la réinstallation), organisme gouvernemental *ad hoc* composé essentiellement d’anciens combattants et chargé de coordonner l’assistance humanitaire destinée aux personnes déplacées, n’a pas pour mission d’assurer leur protection.

Le gouvernement s’est montré hostile à toute critique publique de ses agissements, surtout en ce qui concerne le comportement des forces de sécurité et l’impunité dont elles bénéficient. Il n’a pas pris les mesures nécessaires pour que les personnes soupçonnées d’atteintes aux droits humains soient traduites en justice.

Amnesty International adresse par ailleurs des recommandations spécifiques à tous les groupes qui participent au conflit dans le nord du comté de Lofa et à la communauté internationale. L’organisation exhorte notamment le gouvernement libérien à aider la Commission nationale des droits humains à mener à bien sa tâche de façon efficace et indépendante, notamment en lui donnant le pouvoir de convoquer des

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d’Amnesty International – ÉFAI –

Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents

Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org

témoins et en lui allouant les ressources nécessaires.

L'organisation demande instamment à la communauté internationale, et notamment aux Nations unies et aux organisations humanitaires qui travaillent au Libéria, de mettre sur pied une opération bien coordonnée, reposant sur une motivation solide et un engagement explicite, afin de protéger tous les groupes vulnérables au Libéria.

“ Si le Libéria suscite aujourd'hui une attention croissante à l'échelle internationale, c'est surtout en raison de son soutien au RUF dans le conflit armé sierra-léonais. Il est impératif et urgent que des mesures concrètes soient prises pour protéger les civils libériens et mettre un terme aux atteintes qui sont commises contre leurs droits fondamentaux ”, a déclaré Amnesty International.

De surcroît, les Nations unies devront tenir compte des engagements formulés dans les résolutions thématiques du Conseil de sécurité relatives à la protection des civils lorsqu'elles examineront la nouvelle mission du Bureau des Nations unies pour la consolidation de la paix au Libéria. Ce dernier a notamment pour tâche urgente de déployer des observateurs des droits humains indépendants et impartiaux habilités à recueillir et à publier des informations sur les exactions perpétrées contre les civils. Par ailleurs, Amnesty International prie instamment l'Union européenne de continuer, dans le cadre de son processus de consultations, à exercer des pressions sur le gouvernement libérien en l'incitant à agir en faveur des droits humains, surtout en ce qui concerne les questions liées à l'impunité.

Étant donné l'insécurité actuelle, le caractère arbitraire des attaques et l'absence générale de protection des populations civiles, les gouvernements qui accueillent des réfugiés libériens, en particulier la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Gambie, la Guinée et la Sierra Leone, doivent nouer une collaboration étroite avec le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés afin de respecter scrupuleusement le principe de non-refoulement, ce qui implique la nécessité d'évaluer avec précision la nature du risque couru avant de

renvoyer de force une personne dans son pays ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web :
<http://www.amnesty.org>